

LE RESEAU DES DEFENSEURS EUROPEENS DES DROITS DE L'ENFANT (ENOC)

Le réseau européen des Défenseurs des enfants
www.ombudsnet.org

Le statut ENOC

Fondé en 1997, le réseau européen des défenseurs des enfants (European Network of Ombudspersons for Children : ENOC) est constitué d'institutions de défense des droits de l'enfant des différents pays en Europe. **Ce réseau est reconnu par le Comité des droits de l'enfant** des Nations Unies siégeant à Genève, organe chargé du suivi de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). ENOC travaille en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et les Nations-Unies.

Les grands objectifs d'ENOC

Le réseau européen des Défenseurs des enfants a **quatre grands objectifs** :

- Encourager la mise en œuvre effective de la CIDE.
- Favoriser les échanges d'informations et de pratiques afin de renforcer les savoir-faire et capacités des Défenseurs.
- Promouvoir la mise en place d'institution de défense des droits des enfants indépendantes.
- Influencer sur les orientations des grandes organisations européennes et internationales telles que l'Union européenne ou les Nations Unies.

Il est important aux yeux du réseau d'impliquer les enfants dans les divers objectifs exposés.

Les membres d'ENOC

Le réseau compte actuellement **35 membres dans 28 Etats**, sur le territoire du Conseil de l'Europe, 17 de ces Etats font partie de l'Union européenne.

Chaque Défenseur des enfants en Europe **peut adhérer à ENOC s'il a été institué par une loi nationale (ou fédérale) spécifiant qu'il est indépendant à l'égard des pouvoirs en place**. Ceux qui ne peuvent donner des garanties d'indépendance suffisantes sont reconnus en tant que membres associés, *ce qui est le cas de 10 des 35 membres*.

Ils peuvent participer aux travaux d'ENOC mais pas à ses prises de position.

La présidence

Le réseau européen des Défenseurs des droits de l'enfant se voit doté d'un nouveau président chaque année pour un mandat d'un an non renouvelable. Depuis septembre 2009, la Défenseure des enfants française, **Dominique Versini, préside le réseau** et a reçu ses homologues européens



pour leur assemblée générale qui s'est tenue du 23 au 25 septembre 2009 à la Cité Internationale de Paris. A l'occasion des 20 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant, le Bureau du réseau européen des défenseurs des droits des enfants a décidé de consacrer sa conférence annuelle à « l'intérêt supérieur de l'enfant ».

La Conférence annuelle et ses prises de positions

La conférence annuelle permet aux défenseurs des enfants européens **d'échanger sur leurs différentes pratiques** relatives à l'amélioration des droits des enfants en Europe. Les membres recherchent les priorités d'ENOC pour l'année à venir et des solutions appropriées aux situations conflictuelles vécues par les enfants. Les travaux effectués aboutissent à la publication d'avis, de déclarations et de recommandations alertant les pouvoirs publics nationaux ou européens.

ENOC : un lieu d'échange

L'échange des pratiques et connaissances entre Défenseurs des enfants en Europe confrontés aux mêmes types de situations est un objectif primordial du réseau ENOC.

Quelques exemples permettent d'illustrer la nécessité de la mise en commun des expériences :

- La méthode d'évaluation d'impact des politiques publiques venant du Défenseur des droits des enfants d'Ecosse est un outil qui a été repris par les Défenseurs de la Styrie en Autriche et d'Irlande du Nord.
- **Le programme « Jeunes Ambassadeurs »**, utilisé pour la quatrième année consécutive par la France, s'est inspiré du modèle styrien (Autriche). Celui-ci s'est exporté en Belgique, l'institution slovaque souhaite également s'en inspirer. Dans le même ordre d'idée a été instauré un Comité consultatif de jeunes, âgés de 12 à 18 ans, par les Défenseurs français, irlandais et norvégien.

Au-delà des pratiques partagées, les Défenseurs des enfants européens échangent également les moyens de communication pour diffuser largement la CIDE et les douze droits fondamentaux des enfants.

- Les membres du réseau ENOC communiquent auprès de leurs gouvernements respectifs et alertent les pouvoirs publics sur la situation des enfants dans leur pays. Pour cela, les Défenseurs de la Belgique flamande, de la France, de la Finlande, du Luxembourg et de l'Ecosse rédigent **un rapport annuel remis à leur gouvernement** et Parlement, qui met en exergue divers sujets sensibles relatifs à l'enfance et aboutit à la proposition de lois et de recommandations.
- La communication passe également par la parole accordée aux enfants, en abordant avec les enfants plusieurs grands thèmes. L'objectif étant de leur donner la possibilité d'être entendus sur les questions les touchant directement et de les amener à être acteurs de propositions concrètes destinées à enrichir le débat public. De ce fait, les Défenseurs finlandais, irlandais, français, suédois et celui de l'Irlande du Nord ont mobilisé les jeunes de leur pays à réfléchir sur l'accès à la santé et à l'éducation, sur la famille, sur Internet, sur l'expression et la participation, etc.



Préoccupations transfrontalières

Les membres d'ENOC émettent des propositions et des recommandations aux institutions européennes afin d'améliorer l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant et de leurs douze droits fondamentaux. Les médiateurs européens pour enfants ont ainsi des préoccupations similaires concernant la situation d'enfants en Europe :

- L'immigration et les mineurs étrangers isolés
- La médiation familiale internationale
- Le trafic d'enfants
- L'évolution des politiques publiques sur les droits de l'enfant

Les prises de position

Face à des questions concernant le droit des enfants, le réseau ENOC prend position et donne son avis à travers des résolutions. Ces décisions sont prises par un groupe de travail composé de membres du réseau puis formellement adoptés lors des conférences annuelles. Quelques exemples de résolution :

- La justice des mineurs (2003)
- Le droit des enfants à être entendus lors des décisions qui les concernent (2003)
- L'élimination de toute forme de violence vis-à-vis des enfants (2005)
- Le traitement des mineurs étrangers en Europe (2006)

Cette année, la conférence annuelle a pris **position sur la question de la place des enfants au sein des conflits armés**. En effet, la nature des conflits armés est en pleine mutation, ce qui entraîne un plus grand danger pour les enfants. Une remobilisation sur cette question est actuellement nécessaire, notamment en raison des évènements en Ossétie (Géorgie) ou encore à Gaza (Palestine).



PRESENTATION DU RESEAU EUROPEEN DES DEFENSEURS DES ENFANTS : EUROPEAN NETWORK OF OMBUDSPERSONS FOR CHILDREN (ENOC)

Bureau de ENOC :

- Présidente** : Mme Dominique VERSINI, Défenseure des enfants - France
- Vice-présidente** : Mme Emily LOGAN, Ombudsman pour les enfants - Irlande
- Vice-présidente** : Mme Rimante SALASEVICIUTE, Ombudsman pour les droits des enfants – Lituanie
- Secrétaire** : M. George MOSCHOS, Médiateur délégué pour la protection et la promotion des droits des enfants en Grèce
- Trésorier** : M. Javier BONAL, Délégué général aux droits de l'enfant, pour la Catalogne (Espagne)

Sur les 35 membres d'ENOC : 25 sont membres permanents et répondent aux critères d'indépendance requis et 12 sont des membres associés.

Parmi les membres permanents, 21 sont des institutions créées spécialement pour les enfants et 4 ont été adjoints au Médiateur général a postériori.

Le réseau s'agrandit d'année en année et actuellement le Bureau d'ENOC examine les candidatures de 5 nouveaux membres : la Serbie, la République serbe de Bosnie, Les Communautés autonomes des Asturies, de Navarre et du Pays Basque.



I. Membres permanents d'ENOC répondant aux critères d'indépendance

Qu'ils s'appellent selon les pays, ombudsman, commissaire aux droits de l'enfant ou Défenseur des enfants comme en France, ces médiateurs pour les droits de l'enfant promeuvent auprès des autorités politiques et des décideurs publics et privés à tous les échelons le respect des droits fondamentaux de l'enfant.

La tâche commune de tous ces défenseurs est la promotion des droits de l'enfant par la diffusion de l'information.

Ils font en outre progresser **l'expression directe des enfants et adolescents sur les choix qui les concernent et s'assurent au quotidien que leurs droits soient respectés.**

Dans de nombreuses institutions de défense des droits de l'enfant en Europe les enfants sont pris en compte dans une procédure de consultation permanente, comme c'est le cas en France avec le comité consultatif de jeunes de la Défenseure des enfants.

Une majorité traite également de **réclamations individuelles** et présentent un rapport annuel, à l'instar de la Défenseur des enfants en France.

INSTITUTIONS CREEES SPECIFIQUEMENT POUR LES ENFANTS

1. Belgique / Communauté flamande

M. Bruno Vanobbergen, Commissaire aux droits de l'enfant.

Cette institution indépendante est distincte du Médiateur de la Communauté flamande.

La mise en place du Commissaire date d'un décret du parlement de 1997 qui précise les tâches principales du commissaire. Le commissaire est nommé pour une durée de 6 ans à l'issue d'une longue procédure d'appel public de candidatures et de sélection. En 2007, avant la nomination d'un nouveau commissaire le parlement flamand a fait procéder à une évaluation de l'institution et de son activité. Il a été conclu que le mandat et l'activité (bien que souvent très critique) de l'institution était tout à fait utile et efficace.

Le commissaire surveille la législation afin que celle-ci prenne régulièrement en compte la CIDE et rend chaque année un **rapport au parlement** présentant un certain nombre de recommandations et faisant le point sur la prise en compte de ses recommandations précédentes.

Il reçoit des réclamations individuelles qui peuvent aboutir à des **avis, des enquêtes ou une intervention directe auprès des services concernés**. Le commissaire développe des actions de promotion des droits de l'enfant en direction des enfants et des professionnels: campagnes, événements publics et projets sur la CIDE et son contenu, site internet à l'intention des enfants, rapport annuel dans une version adaptée aux enfants, « villages des droits de l'enfant » organisés durant l'été dans le cadre des grandes manifestations publiques (festivals, foires etc...).



2. Belgique / Communauté Française

M. Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant.

Cette institution indépendante est distincte du Médiateur de la Communauté française.

Établi en 2002 par un décret du Parlement, ce délégué général est nommé après un appel public à candidature par le Gouvernement de la Communauté française pour 6 ans.

Il peut recevoir des demandes d'information, **des demandes de médiation ou des requêtes individuelles** relatives aux violations des droits de l'enfant ou de son intérêt supérieur, il peut aussi développer des **actions de promotion des droits de l'enfant** (exemple nouveau programme de jeunes acteurs des droits de l'enfant inspiré par l'exemple du programme « Jeunes ambassadeurs de la Défenseure des enfants » en France), et proposer au gouvernement des **projets de réformes législatives**.

3. Croatie

Mme Mila Jelavic, Ombudsman pour enfants.

Cette institution indépendante a été créée par une loi de 2003 pour assurer la promotion et la protection des droits et intérêts des enfants sur la base de la constitution, des lois et des traités et engagements internationaux de la Croatie. L'Ombudsman **traite les réclamations individuelles** et peut également traiter des **questions plus générales** de sa propre initiative.

Il a également un **pouvoir étendu d'obtention de toute information utile et d'enquête auprès des administrations publiques ainsi que de contrôle éventuel des lieux qui accueillent les enfants**.

Il produit régulièrement des **avis, opinions et recommandations sur les réformes, les politiques publiques et pratiques professionnelles**. Afin de disposer d'informations de première main sur les difficultés que rencontrent les enfants dans leur accès à leurs droits fondamentaux, il a mis en place **un réseau de jeunes correspondants dans les établissements scolaires**.

Il est **nommé par le Parlement pour 9 ans** et rend des rapports annuels sur son activité.

4. Chypre

Mme Leda Koursumba, Commissaire pour la protection des droits de l'enfant.

Créé par une loi de 2007, le commissaire pour la protection des droits de l'enfant, institution dont l'indépendance est garantie protège et doit promouvoir les droits des enfants.

Pour cela il doit **exprimer les vues des enfants**, s'assurer de **l'adéquation des lois et des pratiques professionnelles avec les exigences de la CIDE**, promouvoir la ratification des nouveaux protocoles ou conventions internationales ayant un impact sur les enfants, et mener **des campagnes pour faire changer l'attitude vis-à-vis du statut des enfants dans la société**. Le commissaire engage aussi des études sur la situation des enfants à Chypre.

5. Danemark

Mme Charlotte Guldborg, Présidente du Conseil danois pour les droits de l'enfant.

Le conseil a été créé en 1994 pour sauvegarder les droits des enfants. Le conseil se concentre sur la **diffusion de l'information concernant la condition des enfants en société**.



Les autorités publiques peuvent le consulter et lui demander son avis.

Le conseil utilise notamment un **comité consultatif de jeunes** pour répondre à des études, en 2009 a par exemple été conduit une étude sur les changements climatiques et leurs conséquences sur les jeunes.

En Espagne

En Espagne il existe un « Défenseur du Peuple » au niveau national doté de pouvoirs importants. Bien que la défense des droits de l'enfant apparaisse dans l'organigramme de ses services auprès du 1^{er} adjoint du défenseur du peuple, dans les faits cette attribution relève en réalité de la compétence des Communautés Régionales Autonomes où il y a des ombudsmen indépendants comme à Madrid et des ombudsmen adjoints à l'ombudsman régional comme en Catalogne.

6. Communauté de Madrid

M. Arturo Canalda, Défenseur des mineurs.

L'Ombudsman pour les enfants de la communauté de Madrid a été créé en 1996 dans un acte précisant ses compétences. Celles-ci sont le **traitement de réclamations individuelles, la supervision et les recommandations apportés aux administrations publiques et organisations privées qui fournissent des services aux enfants, la proposition de réformes législatives pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des droits des enfants et adolescents, et la promotion des droits de l'enfant.**

L'Ombudsman pour les enfants de la Communauté de Madrid présente un rapport annuel au Parlement de Madrid.

Il produit régulièrement des études sur la situation des enfants. En 2008 il a mené des études sur la santé mentale des enfants et son lien avec le système éducatif, l'influence de la téléphonie mobile sur les enfants ; les attitudes envers l'immigration, les stratégies de prévention de l'abus de drogue...

7. Finlande

Mme Maria Kaisa Aula, Ombudsman pour enfants en Finlande.

Créé en 2005, l'Ombudsman pour enfants est chargé de promouvoir les droits et intérêts de l'enfant en société.

Pour cela, il doit surveiller l'implantation des droits de l'enfant, il doit influencer sur les décisions pour faire passer le point de vue des enfants et aider à ce que les personnes concernées par l'enfance coopèrent entre elles.

L'Ombudsman ne s'occupe pas de réclamations individuelles mais reçoit l'information lorsqu'un problème se pose pour permettre ensuite d'influencer la législation dans un sens pratique.

L'ombudsman finlandais rend également un rapport annuel thématique.



8. France

Mme Dominique Versini, Défenseure des enfants

Institution indépendante et spécifique créée en 2000

Missions : recevoir des **réclamations individuelles**, rendre des **avis** sur les projets de lois concernant les enfants, faire **des propositions de lois** ou d'amélioration de lois, de décrets réglementaires ou de politiques publiques concernant les enfants, assurer la **promotion des droits des enfants** dans les établissements scolaires et centres spécialisés (équipes de jeunes ambassadeurs faisant leur service civil volontaire).

La défenseure des enfants a un comité de jeunes qu'elle réunit 2 fois par an et qu'elle interroge sur tous les projets de rapports.

La Défenseure des enfants a organisé une vaste consultation nationale « parole aux jeunes » qui aboutira à la réalisation d'un Livre d'or de la Parole des jeunes.

9. Irlande

Mme Emily Logan, Ombudsman pour enfants.

Institution indépendante instituée par la loi de 2002.

L'Ombudsman est nommé par le président de la République d'Irlande après avis du parlement irlandais pour un mandat de 6 ans renouvelable.

Il doit **promouvoir les droits de l'enfant en assurant l'implantation de la CIDE**.

Il reçoit des **réclamations individuelles** qui peuvent faire l'objet d'enquêtes, celles-ci peuvent émaner d'enfants ou d'adultes.

Enfin, l'Ombudsman peut rendre des **avis adressés aux ministres et organisations concernées par les droits de l'enfant**.

Il est **assisté d'un Comité consultatif de jeunes**, réuni de nombreuses fois dans l'année.

10. Islande

Mme Margaret Maria Sigurdardottir, Ombudsman pour enfants.

Institution indépendante établie par une loi de 1994, le Défenseur des enfants est nommé par le président et remet un rapport annuel au premier ministre. Il est en charge de la **promotion des droits de l'enfant**, la **collecte de données relatives aux enfants** et s'occupe également de **réclamations individuelles**.*

11. Lituanie

Mme Rimante Salaseviciute, Ombudsman pour les droits des enfants.



Etablie par une loi en 2000 révisée en 2007, l'institution est indépendante et a comme fonction **l'amélioration de la protection légale des enfants**, la **défense de leurs droits** et intérêts légitimes, de **s'assurer de l'application des droits des enfants** issus d'actes internationaux ou nationaux.

Le Défenseur, nommé par le Parlement en 2005, s'occupe de **réclamations individuelles** lorsque les droits des enfants n'ont pas été respectés.

Le défenseur **propose également au président de la République, au Parlement et au gouvernement des mesures pouvant améliorer la situation des enfants**.

Enfin, le défenseur communique et informe la société de ses activités dans le champ de la protection des droits et intérêts légitimes des enfants.

12. Luxembourg

Mme Marie-Anne Rodesch-Hengesch, Présidente du Comité de défense pour les droits des enfants a été nommée en 2006 par le Grand-Duc pour une durée de 5 ans.

Le Comité, institution indépendante, protège les droits de l'enfant au Luxembourg depuis la loi de 2002 l'instituant.

Il reçoit des **réclamations individuelles** mais aussi des **dossiers d'intérêt général** qui font ensuite l'objet **d'avis sur des projets de lois**. Le comité rend des rapports annuels qui comportent les recommandations proposées, ainsi le rapport de 2008 présente les recommandations suivies, comme l'avocat pour enfants.

13. Malte

Mme Carmen Zammit, Commissaire pour les droits de l'enfant nommée depuis 2007 par le premier Ministre.

Depuis 2003, le Commissaire pour les droits de l'enfant est une institution indépendante ayant pour fonction principale la **promotion des droits** et intérêts de tous les enfants.

Le Commissaire doit aussi s'assurer que des mesures sont prises pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale entre enfants et les protéger contre toutes violences ou négligences. Le Commissaire veille à ce que l'unité de la famille soit protégée et que les parents se voient accordés un soutien approprié. Pour améliorer la situation des enfants, le Commissaire prend également en charge des **réclamations individuelles**. Il tente, lorsque cela s'avère nécessaire, **d'influer sur les politiques pour améliorer les législations existantes**.

14. Fédération de Russie

M. Alexeï Golovan, Commissaire pour les droits de l'enfant.

Depuis 2001, il y avait un ombudsman pour les enfants de Moscou qui traitait des réclamations provenant des enfants, adultes, tuteurs, représentants du gouvernement et ONG. Il y a également un ombudsman pour les enfants dans 24 entités fédérées de la Fédération de Russie.

M. Alexeï Golovan est depuis septembre 2002 membre du réseau européen des médiateurs pour les droits des enfants et depuis mars 2005 Président de l'association des médiateurs pour les droits de l'enfant dans les sujets de la Fédération de Russie.



En octobre 2009, il devient Médiateur indépendant pour les droits de l'enfant au niveau de la fédération de Russie permettant ainsi d'établir une institution au niveau fédéral.

15. Norvège

M. Reidar Hjermann, Ombudsman pour enfants créé en 1981.

Cette institution est le premier défenseur des droits de l'enfant indépendant à avoir été établi par la loi. Son **mandat est large**, il couvre la **promotion des droits de l'enfant dans les relations privées et auprès des autorités publiques**. Cette promotion passe par la participation des enfants au travers des médias ou de l'internet. Il **propose également des réformes**.

16. Pologne

M. Marek Michalak, Ombudsman pour enfants nommé pour 5 ans non renouvelable par le Parlement, approuvé par le Sénat.

La loi créant l'Ombudsman indépendant polonais pour les enfants a été adoptée en 2000 et amendée en 2008 pour augmenter ses compétences.

Le rôle de l'Ombudsman pour enfants est de sauvegarder les droits de l'enfant sur la base de la CIDE, de la constitution de la Pologne et de toutes les lois polonaises en **entreprenant des actions contre toutes formes d'abus à l'encontre des enfants**.

L'Ombudsman s'occupe également de **réclamations individuelles** et publie des **opinions et avis sur toutes les réformes nécessaires pour mieux répondre aux exigences de la CIDE**.

Royaume-Uni

17. Ecosse

M. Tam Baillie, Commissaire pour les droits de l'enfant et des jeunes nommé par la Reine sur désignation par le Parlement écossais depuis mai 2009 pour une période de 5 ans à l'issue d'une période de réflexion du parlement qui a finalement confirmé l'intérêt de l'activité indépendante de l'institution.

Le bureau du commissaire a été créé en 2004 comme institution indépendante. Il est chargé de **promouvoir et sauvegarder les droits des enfants**.

Trois groupes consultatifs de jeunes l'assistent dans ses travaux : un groupe généraliste, un groupe sur la protection de l'enfance, un groupe sur la santé.

Une nouvelle stratégie de participation visant à renforcer les échanges avec les enfants sera prochainement mise en place qui réorganisera cette activité.

D'ici là une grande consultation est organisée auprès des enfants et adolescents.

Le bureau a le pouvoir d'**enquêter sur des questions relatives à des groupes d'enfants, plus générales, mais pas sur des réclamations individuelles**.

Le bureau du commissaire s'occupe également d'influencer sur les questions politiques et peut directement répondre aux questions posées par des corps législatifs. Il vient de mettre en place tout un processus de suivi de la mise en œuvre des recommandations faites par le Comité des droits de



l'enfant des Nations Unies à la Grande Bretagne, suite au plan d'action mis en place par le Parlement écossais.

18. Irlande du Nord

Mme Patricia Lewsley, Commissaire pour les droits des enfants et des jeunes a été nommée depuis 2007 par le Premier ministre et les députés.

Le bureau du commissaire pour enfants est une institution indépendante qui a été établie en 2003, son objet est de sauvegarder et promouvoir les droits et intérêts des enfants. Le commissaire reçoit des **réclamations individuelles** qui peuvent être une demande de soutien, y compris financier, ou la défense de droits non respectés. Il **peut même agir au nom de l'enfant ou de l'adolescent en déposant une plainte ou intervenir dans une enquête ou autre procédure en son nom**. Cette voie est limitée, car le Commissaire ne peut intervenir que lorsqu'aucune autre entité ne peut gérer la réclamation faite. Le Commissaire peut **fournir des informations ou des conseils sur tout sujet concernant les droits ou l'intérêt supérieur de l'enfant**. Le bureau prend aussi **position sur certaines questions** telles qu'actuellement le problème du placement des jeunes adultes de plus de 18 ans. Enfin, le commissaire a un devoir de **communication envers les enfants et inclut leur parole dans ses projets**.

19. Pays de Galles

M. Keith Towler, Commissaire pour les enfants a été nommé par le ministre en charge de l'enfance en 2007.

Le commissaire a été créé en 2000 comme institution indépendante, pour donner des **avis et des informations aux enfants sur leurs droits et pour aider les enfants à exprimer leurs opinions**. Il s'occupe ainsi de **réclamations individuelles** et assiste les enfants, parfois financièrement ou pour des procédures judiciaires, à surmonter leurs difficultés. Le commissaire émet également des recommandations, qui peuvent être ensuite adoptées, tel que le droit donné aux jeunes de faire appel sur les questions liées à l'éducation auprès d'un tribunal spécialisé.

20. Suède

M. Fredrik Malmberg, Ombudsman pour enfants depuis 2008, il a été nommé pour 6 ans par le gouvernement suédois.

Depuis 1993 le Défenseur des enfants suédois, qui est une institution indépendante, se concentre sur **la diffusion de la CIDE, l'aide aux enfants en difficultés et le droit des enfants à être entendu**.

Ce défenseur **ne reçoit pas de réclamations individuelles** mais présente un rapport annuel au gouvernement.

Il fait régulièrement des **propositions de changement de la législation** afin de renforcer la prise en compte des exigences de la CIDE. Il est en particulier intervenu vigoureusement pour faire changer la situation des jeunes placés dans des centres de détention. Ainsi que sur les droits fondamentaux (soins, éducation, administrateur ad hoc) des mineurs étrangers isolés. Il rencontre de nombreux jeunes dans les établissements scolaires et dans les clubs et a mis en place dernièrement un groupe d'experts formé de jeunes placés ou ayant été placés en institution.



L'institution est composée de trois pôles : communication, service administratif et programme et recherches.

21. Vojvodina, Serbie

Mme Petar Téofilovic, DéléguéE aux droits de l'enfant depuis 2003.

Cette autorité indépendante a été instituée depuis 2002 . Ces champs d'action relèvent essentiellement de la **médiation interinstitutionnelle et entre personnes privées**.

ADJOINTS SPECIALISES POUR LES ENFANTS AUPRES D'UN OMBUDSMAN GENERAL

22. Grèce

M. George Moschos, Médiateur délégué pour la protection et la promotion des droits des enfants, au sein de l'institution de l'Ombudsman général.

Ce poste a été créé en 2003.

L'Ombudsman est choisi par le ministre de l'intérieur, de l'administration publique et de la décentralisation.

L'Ombudsman et ses délégués ont une totale liberté d'opinion et une immunité professionnelle, sauf en cas de violation du devoir de confidentialité, de calomnie ou de diffamation. Ils ne peuvent être remplacés en cours de mandat qu'en cas d'incapacité physique ou mentale ou de manquement dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Médiateur délégué pour la protection et la promotion des droits des enfants traite les réclamations individuelles et s'occupe de la promotion des droits de l'enfant. Pour nourrir ses travaux il s'appuie notamment sur un **comité consultatif de 32 jeunes entre 13 et 17 ans** qui se réunit 3 fois par an.

Le médiateur des enfants visite régulièrement de nombreuses écoles et institutions accueillant des enfants pour les informer de son activité et organiser des discussions sur les droits de l'enfant.

23. Catalogne

M. Xavier Bonal, Délégué général aux droits de l'enfant.

Le Délégué aux droits de l'enfant a été instauré en 1989 auprès de l'institution plus générale de Défense des droits de l'homme « Sindic de Greuges ».

Sa nomination doit recueillir l'agrément préalable du Parlement.

Il prend en charge des **réclamations individuelles** dont la majorité concerne des questions liées à l'éducation.



Le Délégué peut **proposer des réformes législatives** et adresse également des **recommandations ou des avis sur les questions**, comme sur la réforme de la protection de l'enfance, l'accès à l'école, la ségrégation à l'école.

Il consulte régulièrement **un conseil consultatif des jeunes** qu'il a mis en place depuis 2008. Il visite régulièrement des établissements et services de protection de l'enfance, les établissements scolaires, les établissements pour jeunes délinquants. Il développe aussi des actions de promotion des droits de l'enfant dans le système éducatif.

24. Galicia

M. José Julio Fernandez Rodriguez, vice défenseur du peuple en charge des mineurs.

Une loi en 2002 modifiée en 2008 a instauré 3 vices défenseur du peuple pour la Communauté autonome de Galice auprès du « Valedor de Pobo ».

Le vice défenseur du peuple en charge des mineurs peut mener des enquêtes, exercer une médiation institutionnelle, ou développer des campagnes d'information pour mieux faire respecter les droits des enfants.

25. Moldova

Mme Tamara Plamadeala, Médiateur délégué pour les droits des enfants

L'ombudsman spécialisé dans la protection de l'enfance a été institué depuis 2008 au sein du centre pour les droits de l'Homme. Il a pour rôle la protection des droits constitutionnels et des libertés des enfants, il doit veiller au respect de ces droits par les institutions privées et publiques. Il peut recevoir des **réclamations individuelles, enquêter sur des violations de droits**, proposer aux autorités publiques des **recommandations et résoudre des situations conflictuelles par médiation**.

Enfin, il organise des **rencontres avec les enfants pour débattre de leur problèmes** et parle au nom des enfants pour qu'ils soient entendus.

II. Membres associés ENOC ne répondant pas aux critères d'indépendance exigés

26. Autriche

M. Christian Theiss, Ombudsman indépendant pour enfants de la province de Styria. Chaque province en Autriche a son propre médiateur pour les droits de l'enfant.

Le bureau de l'Ombudsman pour enfants et jeunes est un médiateur qui conseille et règle des situations conflictuelles. Il surveille l'implantation des droits de l'enfant et signale tous dysfonctionnement. Il reçoit également des réclamations individuelles en donnant des avis et en informant sur les démarches à suivre. Les différents Ombudsmen pour enfants des différents länders d'Autriche se réunissent fréquemment pour donner des avis sur les lois fédérales. L'ombudsman de la région de Styrie conduit également des projets, comme la mise en place d'outils mesurant l'impact des législations sur les enfants. L'ensemble des médiateurs pour enfants en Autriche va



préparer en 2010 son rapport parallèle à celui du gouvernement sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pour l'examen du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

27. Arménie

M. Armen Harutyunyan, service du Bureau du défenseur des droits de l'homme.

28. Azerbaïdjan

Mme Elmira Suleymanova, Commissaire pour les droits de l'homme.

Le Commissaire pour les droits de l'homme a été institué par une loi constitutionnelle pour assurer la protection des droits de l'homme et des libertés ainsi que des engagements internationaux. Sa compétence concerne également les enfants.

Il reçoit des **réclamations individuelles** qui font l'objet de recommandations.

Il rend un rapport annuel au président sur la protection des droits de l'homme dans le pays, ce rapport indique si des instances publiques ont manqué de respect envers les droits de l'homme. Enfin, il adresse des propositions, comme par exemple l'année des enfants, aux autorités étatiques pour une protection efficace des droits de l'enfant.

29. Espagne

Andalousie

M. José Chamizo de la Rubia, Défenseur de la région andalouse.

Sa compétence concerne également les enfants.

30. Géorgie

Mme Meri Maghlaperidze, Chef du centre des droits de l'enfant du Bureau du Défenseur Public.

Le centre des droits de l'enfant fait partie de l'institution plus générale du défenseur public de Géorgie.

Le centre s'occupe de préparer des **recommandations et propositions pour l'implantation des droits de l'enfant** en consultant notamment les enfants. Ils doivent analyser les problèmes existants et assurer des recherches dans le domaine des droits de l'enfant et reçoivent des réclamations individuelles.

31. Hongrie

M. Máté Szabó, Commissaire parlementaire pour les droits civils.

Sa mission concerne également les enfants.

La commission parlementaire a été créée en 1993 avec pour but principal d'enquêter sur toute violation de la constitution. Elle reçoit des réclamations individuelles et peut enquêter d'une liste déterminées d'autorités publiques (tout corps agissant comme autorité administrative, la police,



l'armée, les notaires publics, etc.). La commission présente également des recommandations qui sont majoritairement édictées à la suite d'un dysfonctionnement constaté lors d'une réclamation. **La commission communique aussi avec les jeunes**, notamment par le biais d'un site internet mis en place spécialement pour eux.

32. Portugal

M. Henrique Nascimento Rodrigues, Provedoria de Justiça.

Une loi de 1975 a créé ce défenseur des droits de l'homme avec une unité traitant des droits de l'enfant et des personnes âgées. Cette unité s'occupe de traiter les réclamations individuelles (106 en 2008).

Une hotline a été mise en place qui a reçu en moyenne 2,4 appels par jour en 2008. Ces messages sont ensuite transmis au ministère concerné.*

33. Royaume-Uni

Angleterre

Sir Al-Ansley Green, Commissaire des droits de l'enfant « 11 million ».

Le rôle du commissaire est défini dans la loi de 2004 qui le crée. Il est la voix des enfants car il est en charge de promouvoir leurs points de vue. Ces opinions sont ensuite utilisées comme ligne de politique et pour influencer les autorités publiques.

34. Slovaquie

M. Pavel Kandrak, Défenseur public des droits.

Le bureau a été mis en place en 2001 pour protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes devant les entités publiques de l'Etat.

Le Défenseur reçoit des **réclamations individuelles d'adultes et d'enfants** ou peut encore s'autosaisir lorsqu'il constate une violation des droits des enfants par exemple.

35. Slovénie

Dr Zdenka Čebašek-Travnik, Délégué général aux droits de l'Homme.

L'institution de l'Ombudsman pour les droits de l'homme a été établie en 1996. **Un débat est ouvert cette année pour l'instauration d'un Ombudsman dédié aux droits de l'enfant, en attendant un groupe spécial s'occupant des violations des droits de l'enfant a été créé en 2003.** Ce groupe rend des rapports sur les violations existantes, s'occupe de la promotion des droits de l'enfant, présente les problématiques générales liées aux droits de l'enfant, participe aux préparations de projets de lois et gère la coopération internationale.